REGLEMENT DE LA COURSE

(**KANERDALL 2022**)

Article 1 : La KANERDALL est une course ‘nature’, apparentée ‘trail’ ; organisée par l’association des ‘Arts Hombourgeois’, elle permet d’emprunter des chemins forestiers sur une grande portion ; les coureurs pourront avoir le choix de la distance finale après le 4ème kilomètre (portion commune aux deux circuits) pour s’engager sur le 8kms (~200 D+) ou le 16kms (~425 D+).A noter que le ‘16kms’ passera à proximité de l’ouvrage militaire du Hackenberg.

Les parcours seront balisés avec de la rubalise, des flèches directionnelles ou des fanions ; le kilométrage parcouru/restant sera indiqué à certains endroits. L’organisation prend un grand soin à rendre les tracés bien visibles, elle ne pourra donc pas être tenue pour responsable d’un manque d’attention, de vigilance de la part des coureurs.

Départ unique à 10h00, à proximité de la salle de l’arc Mosellan, rue du moulin à Buding. Deux classements seront effectués (Parcours 8kms et 16kms) ; les catégories distinctes (hommes/femmes) se verront représentées, seul le 1er ou la 1ère de chaque catégorie se verra récompensé(e) ainsi que les 3 premiers (ières) du classement ‘scratch’. Les postes de ravitaillement (solide/liquide) seront placés tous les ~ 5kms (1 ravitaillement sur le ‘8kms’, 2 ravitaillements sur le ‘16kms’ en plus du stand ravitaillement départ/arrivée) ; Notre évènement s’inscrit dans une démarche ‘écoresponsable’ ; il nous faut préserver les lieux empruntés sous peine de voir cette manifestation non reconduite ; il n’y aura pas de gobelets distribués aux différents ravitaillements ; Vous pouvez nous aider à protéger la nature environnante, en utilisant les poubelles disposées à proximité des ravitaillements, au départ et à l’arrivée.

Article 2 : L’épreuve est ouverte à toutes les personnes majeures, avec les catégories (hommes/femmes) habituelles, licenciés ou non ; Les coureurs participent à cette compétition sous leur propre responsabilité ; un certificat médical de ‘non contre-indication’ de la pratique de la course à pied en compétition (ou une licence sportive de l’année en cours) sera à produire dès l’inscription en ligne (l’organisateur a obligation de conserver ce type de document, merci d’être vigilant quant aux documents envoyés) ; fournir le ‘certificat médical’ au moment du retrait du dossard pourra se faire , mais de manière exceptionnelle . Aucune inscription sur place, le jour de la course ; les engagements sont fermes et définitifs et ne sauront faire l’objet d’aucune demande de remboursement. Aucune participation à la course (même sans dossard) ne sera permise sans certificat médical valide. Pas de marcheurs, ni d’accompagnateurs à VTT sur les circuits, autres que ceux de notre association (dé balisage anticipé- encadrement course); Les bâtons de marche seront proscrits. Nos amis les chiens ne seront pas admis sur cette épreuve.

Article 3 : (Responsabilité civile) : l’organisateur a souscrit une assurance, nécessaire au bon déroulement de cet évènement ; à charge aux participants de disposer de leur propre assurance individuelle.

L’organisation prévoit la mise en place d’un poste de secours (centralisé au ‘village animation’) avec le personnel médical ; il appartient au coureur blessé de prévenir (à l’occasion d’un ravitaillement, à la vue d’un signaleur, ou par l’intermédiaire d’un autre coureur) de sa blessure, de son état de fatigue, de son incapacité à pouvoir poursuivre l’épreuve. Il sera alors dirigé au poste le plus proche.

Un grand soin sera apporté au balisage des circuits, de ce fait nous n’aurons pas d’ouvreurs à vtt ; néanmoins des ‘serre files’ à pied refermeront le passage des différents circuits de notre manifestation. Ils informeront les signaleurs et bénévoles (ravitaillement) de leur fin de vacation.

Les jalonneurs, seront là en appui, pour prévenir des carrefours forestiers ou passages techniques.

L’inscription valide ce règlement et donne accord aux organisateurs et médias couvrant l’évènement, pour utiliser son image et tout cliché ou vidéo pris au cours de l’épreuve qui pourra servir à la promotion et à la diffusion de l’image ‘KANERDALL’ sous quelques supports que ce soit (photos, vidéos, internet et réseaux sociaux…)

Informations pratiques :

\* **Inscriptions** en ligne : site ‘www.gotiming.fr’  (ouvertes dès le lundi 10 octobre 2022…, elles seront clôturées le vendredi 16 décembre 2022 à 23h59 et dans la limite des 500 dossards disponibles).

Votre inscription ne sera effective que si vous présentez, lors de votre démarche sur le site ‘gotiming’ : - votre licence FFA ou sa copie, ou tout autre licence sportive ou copie délivrée par une fédération agrée et sur laquelle doit apparaître la ‘*non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition*’.

 - ou un certificat médical portant également cette mention de non contre-indication, datant de moins d’1 an à la date de notre évènement.

\* **Tarif unique** (8kms ou 16kms) est de 12€ (+ les frais d’inscription en ligne)

Inscriptions closes le vendredi 16/12/2022 à 23h59 ; la course est limitée à 500 coureurs ; pas d’inscription sur place le Dimanche 18/12/2022.

\* **Adresse** du lieu de départ/arrivée et ‘village animation’ : salle de l’arc Mosellan, rue du moulin de buding, 57920 BUDING

\* **Retrait des dossards** : - le Samedi 17/12/2022 entre 14h00 et 18h00, le Dimanche 18/12/2022 jusqu’à 9h30, sur place (salle de l’arc Mosellan, rue du moulin, à BUDING)

(Dossards nominatifs ; il engage la responsabilité du coureur, le rétro-cédage à un tiers n’est pas permis).

\* **Parkings** fléchés mis à disposition par la commune de Buding

\* **Chronométrage** assuré par nos soins

\* **Restauration**, buvette sur place.